

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2017/84

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-sept et le mardi 31 octobre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 25 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
Mme MOURTEROT donne procuration à Mme CLAVIER
M. COURTIE donne procuration à M. CASADEBAIG
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT



Secrétaire de séance : M. SARTHE

OBJET : FINANCES - AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET AUTONOME « ABATTOIR »

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Le 13 décembre 2016, les budgets annexes, « SPANC », « ATELIER-RELAIS », « ABATTOIR » et « CENTRE ALLOTEMENT » ont été transformés en budgets autonomes, dotés de l'autonomie financière et dotés d'un compte de disponibilité (515) distinct de celui du budget principal.

Après examen des situations de trésorerie de ces budgets autonomes, il s'avère que le budget « ABATTOIR » doit faire l'objet d'une avance remboursable par le budget principal afin d'honorer les annuités d'emprunts et la taxe foncière, soit au total 62 939 €.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ACCEPTE une avance remboursable du budget principal au budget autonome « ABATTOIR » à hauteur de 62 939 € sans intérêt,

INSCRIT 62 939 € en dépenses et en recettes au compte 27638 « Créance sur autres établissements » sur le budget général,

INSCRIT 62 939 € en dépenses et en recettes au compte 16876 « Autres emprunts et dettes assimilées, Autres établissements publics locaux » sur le budget autonome « ABATTOIR ».



Le Président

Jean-Paul CASAUBON